



Identification de la structure émettrice du document

Tél :.....

Mail :.....

Référence : N°.....

**CONVENTION TYPE
CONTRAT DE PROJET ÉTUDIANT**

Entre :

L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP),

N° SIRET : 199 212 044 00010 code APE 8542 Z

Sise 200 avenue de la République 92001 NANTERRE,

Représentée par son Président M. Jean-François BALAUDE

ci-après dénommée « l'Université »

Et :

La Société XXXX

Statut (ex : association loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée auprès de la Préfecture de XXXX le XXXX), SA /SAS,

N° SIRET / RCS /APE

dont le siège social est situé XXXX adresse,

Représentée par Monsieur/Madame XXXX, en sa qualité de directeur/ Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « XXXXXX »

Et :

Le ou les Etudiant(s) :

Nom et prénom :

Numéro de carte étudiant :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Administrativement et pédagogiquement inscrits dans la formation :

ci-après dénommée « Le/les Etudiant(s) »

Il est convenu entre les signataires du présent contrat ce qui suit :

Préambule

Divers projets tuteurés/encadrés en lien avec une structure professionnelle (société, association, secteur public) existent dans le cadre des formations dispensées à l'Université Paris Ouest avec notamment pour objectif de valoriser les initiatives des étudiants en vue de leur insertion professionnelle. Ces projets s'articulent autour d'un sujet validé par un enseignant responsable d'une formation à l'Université et éventuellement encadré par un tuteur au sein de la structure professionnelle. Ce projet peut alors prendre diverses formes : enquête, sondage, étude de cas, organisation d'événement ... La réalisation de ce projet par les étudiants peut éventuellement donner lieu à des visites ponctuelles sur le site de la structure professionnelle. **Ce projet étudiant s'inscrit dans le cadre des maquettes de formations mais ne correspond aucunement à un stage tel que défini à l'article L. 612-8 du code de l'éducation.** Le projet étudiant est un projet tel que défini par l'ISO 21500:2012 (<http://www.iso.org/>), le Projets Management Institut (<http://pmi-france.org/>) et l'AFITEP (<http://www.afitep.org/>). Les activités réalisées par les étudiants dans le cadre du projet ne peuvent être des activités opérationnelles et courantes de l'entreprise.

Le présent contrat détermine les modalités de ce projet étudiant et les différents engagements des parties.

Article 1 - Objet

La SOCIETE.....confie à (aux) ETUDIANT(S) Un PROJET Etudiant pour une durée de Semaines. Le projet étudiant fait partie intégrante de la formation et donne lieu à une évaluation formelle. Ce projet est conforme à la maquette de la formation suivie à l'Université.

La définition du présent projet est précisé de manière détaillée en annexe 1 de la convention.

Article 2 - Suivi du Projet à l'Université

Le suivi des étudiants dans le cadre de leur formation sera fait pour l'Université par :
M. ou Mmeenseignant et/ou responsable de la formation
Tél :
Mail :

Article 3 - Engagement du partenaire

La SOCIETE..... s'engage à fournir les moyens nécessaires à l'exécution du PROJET de (des) Etudiant(S), notamment accès à l'information, rencontre avec des salariés de l'entreprises et éventuellement formations.

La société s'engage à rembourser directement aux étudiants les frais éventuels occasionnés par le projet (déplacement, consultation de ressources payantes, etc).

Article 4 - Présence (des) de l'étudiant(s) chez le partenaire

Pour permettre l'accomplissement de ce PROJET, l'Université s'engage à libérer le (les) étudiant(S) certains jours de la semaine précisés en annexe 1. Les travaux et actions relatifs au projet ne s'effectueront que sur ces jours, les autres jours étant consacrés aux cours. De même, les rendez-vous avec les salariés de l'entreprise ne peuvent se tenir que durant ces jours dans les locaux de l'entreprise ou ceux de l'Université.

La réalisation du projet par les étudiants n'implique pas leur présence dans les locaux de l'entreprise sauf pour :

- des rencontres ponctuelles avec des salariés de l'entreprise ou de ses partenaires ;
- l'accès à des ressources disponibles uniquement dans l'entreprise ;
- des formations ou informations sur les produits, services et organisation de l'entreprise.

Article 5 - Rapport de projet

A l'issue du projet, les ETUDIANTS présenteront un rapport (présentation du projet, problématique, problèmes rencontrés, objectifs à atteindre, résultats obtenus) devant le Professeur responsable du PROJET à l'Université ou un membre de son équipe et un représentant de la SOCIETE concernée. La note attribuée tiendra compte notamment des appréciations fournies par la SOCIETE sur la valeur du travail exécuté.

Le livrable du projet est un document d'étude ou un prototype de démonstration, il ne s'agit pas d'un produit commercialisable par l'entreprise sous quelque forme que ce soit.

La réception du livrable par l'entreprise n'entraîne aucune rémunération financière ni pour les étudiants, ni pour la formation, ni pour l'Université.

Article 6 - Confidentialité

Le (les) Etudiant(S) s'engage(ent) personnellement à tenir pour strictement confidentielles toutes les informations dont il(s) pourrai(en)t avoir connaissance au cours du PROJET, qu'elles soient relatives à la SOCIETE, ou à son environnement concurrentiel.

L'engagement de confidentialité s'applique également aux enseignants responsables à l'Université et demeure valable après l'expiration du projet.

Le mémoire de projet peut être classé confidentiel, à la demande de l'entreprise, il n'en sera alors pas gardé d'exemplaire dans l'université à l'issue du projet (après évaluation, note et jury).

Article 7 - Protection sociale et assurance

Le PROJET confié à (aux) Etudiant(S) fait partie intégrante de sa (leur) scolarité. A ce titre, le (les) Etudiant(S) reste(ent) affiliés au régime "étudiant" de la Sécurité Sociale pendant la durée du PROJET.

Les étudiants ont l'obligation de se conformer aux usages et au règlement intérieur en vigueur dans les établissements d'accueil.

Le(les) Etudiant(S) et la SOCIETE doivent également faire état chacun en ce qui les concerne d'une assurance Responsabilité Civile au cas où celle-ci serait engagée.

Chacune des parties fera son affaire de la surveillance des biens matériels lui appartenant ou placés sous sa garde et nécessaires à la collaboration pédagogique, ainsi qu'à l'assurance des divers risques pouvant affecter ces mêmes biens.

Article 8 - Droits d'auteur

Les travaux réalisés par le(s) étudiant(s) XXXX font l'objet de droit d'auteurs. Aucune cession de droits ne pourra être effectuée, à moins qu'une convention séparée soit conclue. Les parties s'engagent à ne pas commercialiser les travaux réalisés par les étudiants en dehors d'un cadre commun.

Les éventuelles annexes font partie intégrante de la convention et ont valeur contractuelle.

Article 9 - Durée

Le présent CONTRAT entre en vigueur le jour de la signature par l'ensemble des parties et expirera le jour indiqué dans l'annexe 1 et conformément à la durée précisée dans l'article 1 du présent contrat de projet.

En aucun cas la date de fin de projet ne peut être supérieure à la date de fin de l'année universitaire.

Article 10 - Achèvement du Projet

A la fin du PROJET, le (les) ETUDIANT(S) et L'Université seront déliés de toute obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis de l'entreprise, sauf obligation de confidentialité.

Signatures :

Le présent contrat a été établi par le responsable de la formation avec l'étudiant et l'entreprise, en quatre exemplaires (un exemplaire pour le ou les étudiant(s), un exemplaire pour l'entreprise, un exemplaire pour le responsable de la formation, un exemplaire pour le service des stages qui assurera la signature, l'archivage et le référencement de ces documents pour l'université).

La Société Fait à..... Le.....	L'université Fait à..... Le.....	Les étudiants Fait à..... Le.....
<i>Lu et approuvé</i>	<i>Lu et approuvé</i>	<i>Lu et approuvé</i>
<u>Signature et cachet de la société :</u>	<u>Signature et cachet de l'Université :</u>	<u>Signature (de) (des) étudiant(s) :</u>

ANNEXE 1

DÉFINITION DU PROJET Etudiant

CONFIEE PAR LA SOCIÉTÉ

A (AUX) ÉTUDIANT(S)
.....

De la formation
.....

PROFESSEUR RESPONSABLE de la formation :
.....

Définition du projet - objectif et description du travail à accomplir par les étudiants:

--

Date de début : XX/XX/XX

Date de Fin : XX/XX/XX

Définition du livrable final : type de document ou de prototype, description générale :

--

Jours libérés de cours, sur la période donnée, pour le travail sur le projet :

--

Validation par :

M. ou Mme Pour la Société	Le responsable de la formation : Pour l'Université :
---------------------------------------	--